



N° 6

Objet : Participations statutaires au budget principal au titre de l'exercice 2025

Le 6 décembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Centre de Séminaires de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M Gérard NAPIAS
- Mme Monique LAGOUEYTE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. François AGIER - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- Mme Monique LAGOUEYTE - Commune de Saint-Julien-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Sébastien FAISSOLLE - Commune de Soustons
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sandra TOLLIS
- M. Bernard COMET à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- M. François GUILLAMET - Commune de Moliets-et-Maâ
- M. Michel VILLEGGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- M. Jean WATIER - Commune de Lit et Mixe



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Commune de Seignosse
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur et notamment son article 18 disposant notamment que, pour ce qui concerne les dépenses d'administration générale, les contributions des membres se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour l'ensemble des autres membres du Syndicat Mixte selon la clé de répartition suivante :
 - o 90 % pour les membres adhérant au bloc de compétences « Nettoyage du littoral landais », selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.
 - o 10 % pour les membres adhérant au bloc de compétences « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE

- de fixer à 2 000 € la participation statutaire du Département des Landes au budget principal au titre de l'exercice 2025,
- de fixer à 2 000 € les participations statutaires des Communautés de communes et des communes au budget principal au titre de l'exercice 2025, selon les modalités de répartition suivantes :
 - Pour les membres adhérant au bloc de compétences « Nettoyage du littoral landais » : 120 € par adhérent (Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos et Vieux-Boucau ainsi que les Communautés de communes Côte Landes Nature et de Mimizan),
 - Pour les membres adhérant au bloc de compétences « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » : 11.76 € par adhérent (Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons et Vieux-Boucau).
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS